



opposition co gérant bail commercial

Par **dana60**, le **06/10/2020** à **23:10**

bonjour, je suis cogérante d'une sci 50/50 et j'ai établi un bail commercial en 2015 à un locataire (ma propre société) sans le faire signer par mon associé cogérant. Il est contre le fait que j'ai refait un nouveau bail avec un loyer inférieur. En effet la société qui détenait le bail initial a été mise en liquidation à cause d'un loyer trop important et d'autres difficultés. Nous devions racheter (mon associé sci et moi) cette société locataire de nos locaux mais mon associé s'est désisté au dernier moment alors je l'ai racheté toute seule. Je viens de revendre mon fonds de commerce et mon cogérant sci me réclame la différence de loyers entre le bail initial et celui que j'ai fait. Il prétend s'être toujours opposé à ce bail alors qu'il n'a jamais fait de procédure d'expulsion à mon encontre. Quels sont mes risques ?

Par **Zénas Nomikos**, le **07/10/2020** à **10:38**

Bonjour,

au pire vous risquez une action en justice au civil devant le tribunal judiciaire pour trancher votre différend avec votre associé cogérant. La justice est lente, coûteuse et aléatoire.